

Date de dépôt: 7 février 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier:
5 millions pour l'IN 125 « pour une meilleure prise en charge des
personnes âgées dans les EMS » ont été votés par le Grand
Conseil au budget 2008, de quelle façon le Conseil d'Etat va-t-il
mettre en oeuvre cette initiative?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 janvier 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Lors du vote du budget 2008 en décembre 2007, un amendement a été accepté octroyant 5 millions afin de débiter la mise en œuvre de l'IN 125 « pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS ». L'IN 125 demande une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS par l'augmentation de la dotation en personnels. 70% de la population a accepté cette IN 125 au printemps 2007. Le Conseil d'Etat n'a pas tenu bon de mettre un centime en faveur de cette initiative au budget 2008 et c'est après différents amendements, que 5 millions ont été octroyés à la mise œuvre de cette initiative 125 pour 2008 par le Grand Conseil dans le cadre du débat budgétaire.

Ma question est la suivante :

De quelle façon le Conseil d'Etat va-t-il utiliser ces 5 millions, afin de mettre en œuvre cette initiative 125 ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ce montant sera affecté à des dotations complémentaires en personnel. Les modalités concrètes d'attribution sont en cours d'examen et le Conseil d'Etat ne manquera pas de communiquer tout prochainement le dispositif arrêté.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot